

**La Province de Namur engage des PSYCHIATRES et PÉDOPSYCHIATRES  
avec et sans DIRECTION THÉRAPEUTIQUE (F/H/X)**

**POSTES À POURVOIR**

**Postes de psychiatre avec direction thérapeutique (F/H/X)**

- Service de santé mentale de DINANT et Initiative spécifique Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (AICS) : 16 heures/semaine
- Service de santé mentale de NAMUR-ASTRID: 16 heures/semaine

**Postes de psychiatre sans direction thérapeutique (F/H/X)**

- Service de santé mentale de FLORENNES : 15 heures/semaine
- La CLINIQUE DE L'EXIL, initiative spécifique du Service de santé mentale de NAMUR-ASTRID : 8 heures/semaine

**Postes de pédopsychiatre sans direction thérapeutique (F/H/X)**

- Service de santé mentale de CINEY : 8 heures/semaine
- Service de santé mentale de GEMBLOUX : 10 heures/semaine

**CONTEXTE**

Les Services de Santé Mentale (SSM) sont des structures ambulatoires agréées et subventionnées par la Région wallonne. Leurs équipes pluridisciplinaires répondent aux difficultés psychosociales, psychologiques ou (pédo-)psychiatriques de la population, en mettant en œuvre différents types de consultations et d'activités thérapeutiques.

Le **SSM de DINANT** se compose à la fois d'une équipe généraliste et d'une équipe spécialisée dans l'accompagnement et le soin d'auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS), sur mandat judiciaire ou sur demande spontanée.

Le **SSM de FLORENNES** se compose d'une équipe généraliste.

Le **SSM de NAMUR-ASTRID** se compose d'une équipe généraliste.

La **CLINIQUE DE L'EXIL** est une initiative spécifique du **SSM de NAMUR-ASTRID**. Elle assure l'accompagnement et le soin de personnes étrangère ou belges d'origine étrangère dont la souffrance psychique est en lien avec la migration ou l'exil forcé.

Le **SSM de CINEY** se compose d'une équipe généraliste et d'une équipe enfants et adolescents.

Le **SSM de GEMBLOUX** se compose d'une équipe généraliste.

## MISSIONS

Le ou la **psychiatre** ou **pédopsychiatre** (F/H/X) fait partie de l'équipe pluridisciplinaire du SSM et participe à la réalisation de ses missions principales, à savoir :

1. l'accueil de toute demande relative à des difficultés psychosociales, psychologiques ou à des troubles (pédo-)psychiatriques
2. la réponse à la demande, en tenant compte des ressources disponibles, des particularités de la demande et des suivis antérieurs
3. en cas d'acceptation de la demande, la prise en charge pluridisciplinaire médico-psycho-sociale du bénéficiaire
4. l'évaluation régulière de la prise en charge.

La **direction thérapeutique** (F/H/X) garantit quant à elle le bon fonctionnement thérapeutique du service de santé mentale, préside les réunions d'équipe hebdomadaires et collabore aux activités complémentaires et à celles liées au fonctionnement en réseau, sur le plan du contenu thérapeutique.

Elle veille à la bonne communication des informations relatives aux soins de santé, en ce compris la médication, au médecin généraliste ou aux autres professionnels de santé qui ont référé le bénéficiaire, avec l'accord du bénéficiaire ou de son représentant légal.

## TÂCHES

Le ou la **psychiatre** ou **pédopsychiatre** (F/H/X) :

- assure une activité clinique de consultation, de diagnostic et d'expertise dans le cadre de missions précises (aide à la jeunesse, handicap, justice, mutuelles, etc.)
- rédige des rapports médicaux
- tient à jour les dossiers médicaux informatisés de sa patientèle.

La **direction thérapeutique** (F/H/X) :

- travaille en étroite collaboration avec les différents intervenants du SSM et leur apporte un soutien clinique
- assure la responsabilité thérapeutique de la mise en œuvre des soins, sans pour autant exonérer chaque intervenant de sa responsabilité individuelle
- coordonne les réunions d'équipe
- valide les décisions d'équipe prises par rapport à une situation déterminée
- prend les décisions finales pour les situations qui lui sont soumises et tranche en cas de désaccord
- veille à la bonne gestion des situations de crise
- collabore aux activités complémentaires et à celles liées au fonctionnement en réseau, sur le plan du contenu thérapeutique
- participe aux réunions de travail qui concernent l'activité thérapeutique et l'organisation du SSM.

Elle collabore étroitement avec la direction administrative (F/H/X). Ensemble, elles :

- assurent la continuité, l'efficacité et la qualité des missions
- donnent une réponse la plus rapide possible aux demandeurs, en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire.

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine et d'une spécialisation en psychiatrie ou pédopsychiatrie.
- Disposer d'une formation complémentaire en psychothérapie est un atout.
- Fournir un extrait de casier judiciaire vierge.
- Avoir une accréditation.

## OFFRE

- Postes pérennes sous convention d'indépendant.
- Rétribution sur base d'une déclaration de créance mensuelle, au taux horaire actuel de 116,69 €.
- Prise en charge, au départ du domicile, des frais de déplacement liés à l'exercice de la fonction, au taux établi annuellement par le SPF Finances et actuellement de 0.4415 €/km.
- Aucune prestation de garde (ni soirée, ni week-end).
- Respect de la liberté thérapeutique.
- Cadre de travail dynamique, au sein d'une équipe pluridisciplinaire engagée et en collaboration avec une institution tournée vers l'avenir.

## PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les candidatures doivent être adressées par pli simple, à Monsieur Valéry ZUINEN, Directeur général, BP 50000 à 5000 NAMUR, ou introduites par mail, à l'adresse [secretariat.vm@province.namur.be](mailto:secretariat.vm@province.namur.be).

Elles seront accompagnées, sous peine d'irrecevabilité, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et d'une copie du diplôme requis.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Madame Linda GOUKENS (081/77.52.33 - [linda.goukens@province.namur.be](mailto:linda.goukens@province.namur.be))

Madame Espérance DELVAUX (081/77.53.84 - [esperanze.delvaux@province.namur.be](mailto:esperanze.delvaux@province.namur.be))